

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

ARRETE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

DÉLÉGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL
A MONSIEUR GREGOIRE PACCOU

5. 4 - Délégation de Fonctions

Le Maire de GRAVELINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article **R. 2122-10** selon lequel le maire peut, sous son contrôle et sa responsabilité, déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la Commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'Officier d'État Civil,

Considérant que Monsieur **Grégoire PACCOU**, **Directeur Général des services**, est fonctionnaire titulaire de la Commune,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de l'ensemble des fonctions d'Officier de l'État Civil est accordée à Monsieur **Grégoire PACCOU**, en application des dispositions de l'article **R 2122-10** du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 : Les actes ainsi dressés comporteront les seuls nom et signature du fonctionnaire municipal délégué.

Article 3 : Le présent arrêté sera :

- . Inscrit au registre des arrêtés de la Commune ;
- . Mis en ligne sur le site de la Commune ;
- . Notifié à l'intéressé ;
- . Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- . Transmis au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Dunkerque.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Je soussigné
Reconnais avoir reçu ampliation du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de ce jour.
Notification faite le 27/07/2022
[signature] Y-F PACCOU

Fait à GRAVELINES, Le **27 JUL. 2022**
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **27 JUL. 2022**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **28 JUL. 2022**